



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 20 MAI 2008**

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Bromont tenue le 20 mai 2008 à 18:30 heures à la Salle des délibérations du Conseil municipal située au 88, boulevard de Bromont à Bromont, les personnes suivantes étaient présentes :

Messieurs les conseillers : **JEAN-MARC MALTAIS, ALAIN CHÉNIER, ONIL COUTURE, PAUL M. ROLLAND, RÉAL BRUNELLE et SERGE DION**

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN.

Sont aussi présents Monsieur JACQUES DES ORMEAUX, directeur général et directeur du développement et Madame CATHERINE NADEAU, greffière.

**2008-05-288**

**DEMANDE DE DOCUMENTS À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À DES AFFIRMATIONS MENTIONNÉES DANS DES AVIS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire informer sa population des enjeux de son rattachement à la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby, par l'entremise de son procureur maître Louis-Victor Sylvestre, a émis des affirmations dans deux (2) documents datés du 30 octobre 2007 et du 15 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE ces documents sont présentement accessibles à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés par la Ville de Granby à la ministre, Madame Nathalie Normandeau ;

ATTENDU QUE ces affirmations se doivent d'être appuyées par des documents officiels et des résolutions de la Ville de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et ses citoyens sont en droit d'obtenir les documents prouvant ces affirmations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont demande au conseil de la Ville de Granby de fournir d'ici le 30 mai 2008 les documents en appui à la lettre du 30 octobre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, laquelle allègue que :

- la Ville de Granby a soutenu financièrement la Ville de Bromont dans ses moments difficiles (p.1) ;
- le partage des services publics ou privés justifierait un partage des rentrées fiscales de Bromont (p.2).

QUE la Ville de Bromont demande également à la Ville de Granby de fournir les documents en appui de la lettre du 15 novembre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, selon les allégations suivantes :

- la Ville de Granby a renoncé à des investissements industriels importants au profit de la Ville de Bromont (p.2) ;
- la Ville de Granby a permis que l'emphase récréotouristique, quant au ski alpin, soit mise sur le site de Bromont et non ailleurs en Haute-Yamaska (p.2) ;
- la Ville de Granby a renoncé à mettre en valeur chez elle des créneaux couverts par la Ville de Bromont (p.3) ;
- la Ville de Granby a accepté l'emplacement de l'aéroport régional à son détriment (p.3) ;
- la Ville de Granby a conféré un statut de prestige à la Ville de Bromont pour ne conserver que des fonctions résidentielles, commerciales et industrielles ordinaires (p.4).

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre, au député de Brome-Missisquoi, au député de Shefford, à la MRC de la Haute-Yamaska et à la MRC de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

(S:) Pauline Quinlan, mairesse  
PAULINE QUINLAN, mairesse

(S:) Catherine Nadeau, greffière  
CATHERINE NADEAU, greffière